

Sensibilisation des dirigeants à la démarche de prévention des risques liés à l'activité physique

FORMACODE : 42817 - 31776

OBJECTIFS

Initier et développer une démarche de prévention des risques professionnels dans son entreprise.
Mobiliser les différents acteurs internes de son entreprise dans cette démarche.
Piloter son projet de prévention des risques professionnels en s'appuyant sur le formateur PRAP.

TYPE DU PUBLIC

Tous les dirigeants d'entreprise ou d'établissement.

PÉDAGOGIE

OUTILS ET MOYENS

- > **Méthodes pédagogiques**
Exposés, études de cas concrets, mises en situation, retours d'expériences et recherches de solutions pratiques par rapport aux problématiques professionnelles rencontrées.
Squelette vertébral et mannequin "Bébert" de l'INRS.
- > **Moyens techniques**
PC ou tablette et vidéoprojecteur ainsi que ressources multimédia et paperboard.
- > **Moyens humains**
Formateur PRAP formé et certifié par l'INRS.

EVALUATION

- > Cette formation ne fait pas l'objet d'une évaluation des acquis et des compétences.
- Cette formation est sanctionnée par une Attestation individuelle de fin de formation.
- > Cette formation fait l'objet d'une mesure de la satisfaction globale des stagiaires sur l'organisation et les conditions d'accueil, les qualités pédagogiques du formateur ainsi que les méthodes, moyens et supports utilisés.

CONTENU

- > **Les différents enjeux humains, financiers et réglementaires de la santé et sécurité au travail**
Repérer et situer son entreprise au regard des différents enjeux • Les statistiques de la sinistralité et de son entreprise
- > **Intégrer une démarche de prévention dans la gestion de son activité**
Les différentes étapes de la prévention et les conditions de réussite • Les actions de prévention engagées dans mon entreprise • Gestion de la prévention dans une logique coûts/bénéfices
- > **La responsabilité de Chef d'entreprise au regard des risques professionnels**
Les règles juridiques et le cadre réglementaire et normatif de sa branche professionnelle
• Le respect de ses obligations par rapport aux démarches engagées
- > **Mobilisation des différents acteurs internes de l'entreprise**
L'encadrement et la démarche de prévention • Les salariés et leurs représentants dans une démarche d'amélioration continue
• La montée en compétence des professionnels
- > **Pilotage de son projet de prévention des risques professionnels**
Choix du formateur PRAP • Les moyens humains et financiers • Les améliorations des conditions de travail proposées
• Evaluation des améliorations retenues
- > **L'entreprise et les acteurs externes de la prévention**

Remise d'un document récapitulatif à chaque stagiaire.

MODALITÉS

Durée : 1 jour.

Prix : nous consulter.